



MAIRIE
DE
TREGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie -- RIVIERE Marie-Pierre -- LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine -- VERGOS Sylvie -- JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita — DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane – SALAUN Fanny – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel TANGUY à Olivier BELLEC
- Dominique DERVOUOT à Yannick SELLIN
- Philippe NIMIS à Marie-Pierre RIVIERE
- Vincent LE MAREC à Régine SCAER JANNEZ
- Jean-Paul NIVEZ à Valérie VOISIN
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU
- René CANTIE à Pascal CHARPENTIER

Date de convocation : 19 mai 2015

Gisèle SINQUIN DANIELOU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire expose que suite au départ en retraite d'un agent à compter du 1^{er} mars 2015, il convient de supprimer le poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe sur lequel il était affecté.

Le comité technique qui s'est réuni le 20 mai dernier a émis les avis suivants :

- avis défavorable du collège des représentants du personnel.
- avis favorable du collège des représentants de la collectivité

Après avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix, approuve la suppression du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Mesdames BANDZWOLEK, LE GUILLOU et Messieurs CANTIE et CHARPENTIER s'abstiennent.

Madame SINQUIN DANIELOU vote contre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 28 mai 2015

LE MAIRE
Olivier BELLEC



Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.